

# Marchés publics de la ville de villejuif

Voici le forum de discussion des marchés publics de la ville de villejuif  
<https://marches-publics.villejuif.fr/>

## CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE SUR APS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNESEAU 52/54 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE A VILL

<https://marches-publics.villejuif.fr/viewtopic.php?f=34&t=1203>

### CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE SUR APS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNESEAU 52/54 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE A VILL

Page 1 sur 1

par **Service Marchés Publics**

Publié : **ven. 14 déc. 2018, 08:47**

Référence de TED :

2018/S 241-551391 - annonce diffusée le 14 décembre 2018

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/18-172758/officiel>

Département(s) de publication : 94, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 95

Annonce No 18-172758

I.II.III.IV.VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

COMMUNE DE VILLEJUJIF, Esplanade Pierre-Yves COSNIER, 94807, Villejuif Cedex, F, Courriel : marches NUTS : FR1

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.villejuif.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://marches.maximilien.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante <https://marches.maximilien.fr/Adresse> à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse :

[https://marches.maximilien.fr/?page=ent ... 323436&l.4](https://marches.maximilien.fr/?page=ent...323436&l.4)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR  
Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE SUR APS

Numéro de référence : 1800104

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 71200000

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GYMNESE AU 52/54

AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE A VILLEJUJIF (94) - Le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux est de 5 000 000 euro(s) HT. Le futur équipement sportif, dédié aux activités de l'éducation physique sportive, devra satisfaire aux besoins pédagogiques des groupes scolaires alentours ainsi qu'aux besoins des habitants du quartier (associations et clubs) et répondre aux fonctionnalités handisports. Il sera composé d'une salle comprenant un gymnase et d'annexes fonctionnelles types vestiaires joueurs-arbitres, une entrée, une salle de réunion et un espace de convivialité. La capacité d'accueil à titre indicatif de 500 personnes.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

Les candidats seront sélectionnés selon les deux critères ci-dessous : Critère 1 - Qualification et qualité des membres de l'équipe candidate  
Sous-critère 1.1 - Capacité économique et financière  
Sous-critère 1.2 - Capacité technique et professionnelle  
Critère 2 - Qualité architecturale, technique et environnementale des références fournies  
Sous-critère 2.1 - Qualité esthétique et architecturale des références  
Sous-critère 2.2 - Niveaux de complexité technique des références  
Sous-critère 2.3 - Niveaux de performance environnementale des références.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Loi no85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ; décret d'application no 93.1268 du 29 novembre 1993 et arrêté du 21 décembre 1993; Bureaux de contrôle technique et Économistes de la construction Cf. Code de la Construction.

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Les prestations remises par les trois candidats à concourir seront jugées par le jury au regard des trois critères suivants :

Critère 1 - Respect du programme et fonctionnalité du projet

Sous-critère 1.1 - Respect du programme : nombre, surface et organisation des locaux

Sous-critère 1.2 - Fonctionnalité du projet : configuration, circulation et éclairage

Critère 2 - Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, Critère

3 - Caractère esthétique et architectural, intégration paysagère et qualité environnementale

Sous-critère 3.1 - Qualité esthétique et architecturale

Sous-critère 3.2 - Qualité des éléments constructifs et des matériaux utilisés

Sous-critère 3.3 - Niveaux de performance environnementale. Après avoir recueilli l'avis du jury sur le choix d'un voire deux projets, le

marché de maîtrise d'œuvre sera conclu selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable sur le fondement de l'article 30 du décret du 25 mars 2016.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation 11 janvier 2019 - 11:00**

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : 22 000 euro(s)HT + 5 000 euro(s)HT pour la maquette virtuelle ; ces primes seront versées aux trois candidats du concours restreints en phase remise des offres. Chaque candidat ayant remis les prestations conformes au règlement de concours se verra attribuer, par les membres du jury, une prime d'un montant de 22 000 euro(s) HT + 5 000 euro(s)HT. L'indemnité du lauréat constitue une avance sur la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

Conformément à la comptabilité publique, le versement de la prime se fera dans un délai de 30 jours après accusé réception de la notification du rejet et attribution du concours.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours :

oui

#### IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

#### IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Voir le Règlement de consultation article 3.4.

#### Section VI : Renseignements complémentaires

##### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra être composé à minima des membres suivants :-Un Architecte Mandataire inscrit à l'ordre des architectes-un BET Structure avec qualification OPQIBI 1901 Ingénierie d'ouvrages de bâtiments courants-un BET Fluides / Thermique,-Un BET Acoustique,-Un BET Environnemental qui pourra aussi être le BET Fluides/Thermique,- Un Économiste avec qualification OPQTECC et/ou OPQIBI 2202 Maîtrise des coûts en phase de conception et de réalisation en cas de groupement conjoint, l'architecte sera mandataire solidaire de chacun des membres du groupement. L'architecte mandataire solidaire ne peut pas être membre de plus d'un groupement dans le cadre de cette consultation. Les candidatures de bureaux d'études (ou de groupement de bureaux d'études) ainsi que les Économistes ne peuvent être présentées que dans trois groupements maximum. Toute infraction à cette exigence entrainera l'éviction des groupements concernés.les plis au titre de la CANDIDATURE seront à remettre uniquement par voie dématérialisée sur le profil acheteur <https://marches.maximilien.fr> Les plis au titre de l'offre du concours sont à remettre uniquement au format papier à l'étude Maître LOUVION Huissier de Justice sis 7, rue Sainte Anastase - 75 003 Paris pour le respect de l'anonymat du des concurrents du concours. Les documents à remettre au titre de CANDIDATURE figurent à l'article 4.3 du Règlement de Consultation (RC) et au titre de l'offre du concours à l'article 5.4. La signature électronique n'est pas obligatoire. Le marché sera in fine signé entre la Ville et l'attributaire, à l'issue de la procédure de passation. Chaque soumissionnaire devra fournir les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal

##### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

###### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77008, Melun Cedex, F,  
Téléphone : (+33) 1 60 56 66 30, Fax : (+33) 1 60 56 66 10, Adresse internet :

<http://melun.tribunal-administratif.fr/ta-cao/>

###### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

###### VI.4.3) Introduction de recours :

###### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77008, Melun Cedex, F,  
Téléphone : (+33) 1 60 56 66 30, Fax : (+33) 1 60 56 66 10, Adresse internet :

<http://melun.tribunal-administratif.fr/ta-cao/>

##### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

11 décembre 2018